

Jour	Température Max	Température Min	Pluie
MER 21	20	0	0
	36	2	
JEU 22	21	0	0
	37	0	
VEN 23	20	0	0
	32	0	
SAM 24	18	0	0
	30	0	
DIM 25	19	0	0
	32	0	
LUN 26	19	3	20
	27	20	

## Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

## STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est situé entre le stade "grains de pois" et la "fermeture de la grappe".  
Les parcelles gelées sont entre "pleine floraison" et "nouaison".

## MILDIOU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Pas d'évolution depuis la semaine dernière et la sortie liée aux pluies du 29-30 mai et 3 juin. Seuls quelques symptômes supplémentaires sur grappes sont recensés. Des sorties sont visibles sur trois témoins non traités ainsi que sur des vignes avec une protection défaillante lors de ces pluies. Avec les conditions sèches des derniers jours, la sporulation n'est plus aussi active.

#### Modélisation:

En l'absence de pluie, aucune nouvelle contamination n'a pu avoir lieu. La pression est devenue faible. De nouvelles contaminations de masse sont modélisées avec 25-30mm de pluie.

Aucune nouvelle sortie de symptômes n'est attendue.

Attention aux pluies prévues pour le début de la semaine prochaine. Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

### Préconisations

Attention aux pluies prévues pour le début de la semaine prochaine. Si le risque se maintient, intervenir en préventif avec :

- \* *Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame, 4kg/ha (3 applications)*
- \* *Mikal Flash, fosétyl/foipel, 4kg/ha, CMR*
- \* *LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact*
- \* *Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact*
- \* *Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact*

- \* *Enervin, Privest, améctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*
- \* *Mildicut, Ysayo, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications)*

Les doses indiquées sont les doses homologuées.  
**Données optidose : 70% de la dose homologuée**

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

25-30mm de pluies sont nécessaires pour de nouvelles contaminations de masse

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Quelques symptômes sont visibles sur grappes sur témoins non traités et parcelles très sensibles.

Les symptômes observés ces derniers jours reflètent le niveau de pression de fin mai.

### Préconisations

Le temps chaud et sec de cette semaine n'est pas propice au développement du champignon.

Le temps et la météo sont propices au poudrage.  
\* *Fluidosoufre, soufre sublimé, 20-25kg/ha*  
\* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée : 8 applications) ou*

*Héliosoufre 3-5L/ha (12 applications).*

A appliquer tard le soir et tôt le matin afin d'éviter les brûlures.

*Famille des azanaphthalènes*

\* *Legend, quinoxifène, 0,2L/ha (4 applications)*

\* *Talendo, proquinazid, 0,25L/ha (2 applications), CMR*

\* *Sormiou disperss, soufre/quinoxifène, 5L/ha (3 applications)*

#### Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

Période de sensibilité en cours jusqu'à la fermeture de la grappe.

## BLACK ROT

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Peu d'évolution cette semaine.

## Préconisations

Les conditions sèches ne sont pas favorables au black-rot.

Attention, sur les parcelles atteintes, aux pluies de début de semaine prochaine. La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

\* *Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention CMR, ZNT 50m*

\* *Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha*

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

\* *Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame, 4kg/ha, pas d'homologation mais effet secondaire sur le Black-rot*

\* *Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*

**Alternatives**

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

**A retenir**

Soyez vigilants sur les parcelles avec des symptômes

## BOTRYTIS

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Pas de symptômes sur grappes.

## Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise. **Les conditions actuelles ne sont pas favorables à l'installation du champignon.**

Le stade fermeture de la grappe est imminent.

\* *Switch, fludioxonil/cyprodinil, 1,2kg/ha*

\* *Teldor, Lazulie, fenhexamid, 1,5kg/ha*

\* *Prolectus, fenpyrazamid, 1,2kg/ha*

Alterner les familles d'une année sur l'autre.

**Alternatives**

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

**A retenir**

Stade B imminent

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Le vol est en cours. Les 1ères pontes sont observées sur la commune de Castanet et de Lisle/tarn.

## Préconisations

Si le seuil de glomérules de 50 à 80 glomérules pour 100 grappes a été atteint en G1. Prévoir de positionner un traitement sur la G2.

+ Soit un ovicide strict à placer dès la détection des 1ers oeufs

\* *Steward Ec, Explicit Ec, indoxacarbe, 0,25L/ha (spécifique eudémis)*

\* *Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (spécifique eudémis)*

+ Soit un ovicide/larvicide à placer au stade tête noire (5j après la détection des pontes)

\* *Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (spécifique eudémis)*

\* *Success4, spinosad, 0,1L/ha (spécifique eudémis)*

+ Soit un larvicide qui peut être placé en même temps que le T2 de la flavescence dorée.

\* *Luzindo, thiamétoxam/chloroantraniliprole, 0,2L/ha (1 application)*

\* *Karaté Xflow, lambda cyalothrine, 0,175kg/ha ZNT 50m (2 applications)*

\* *Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, ZNT 50m (2 applications)*

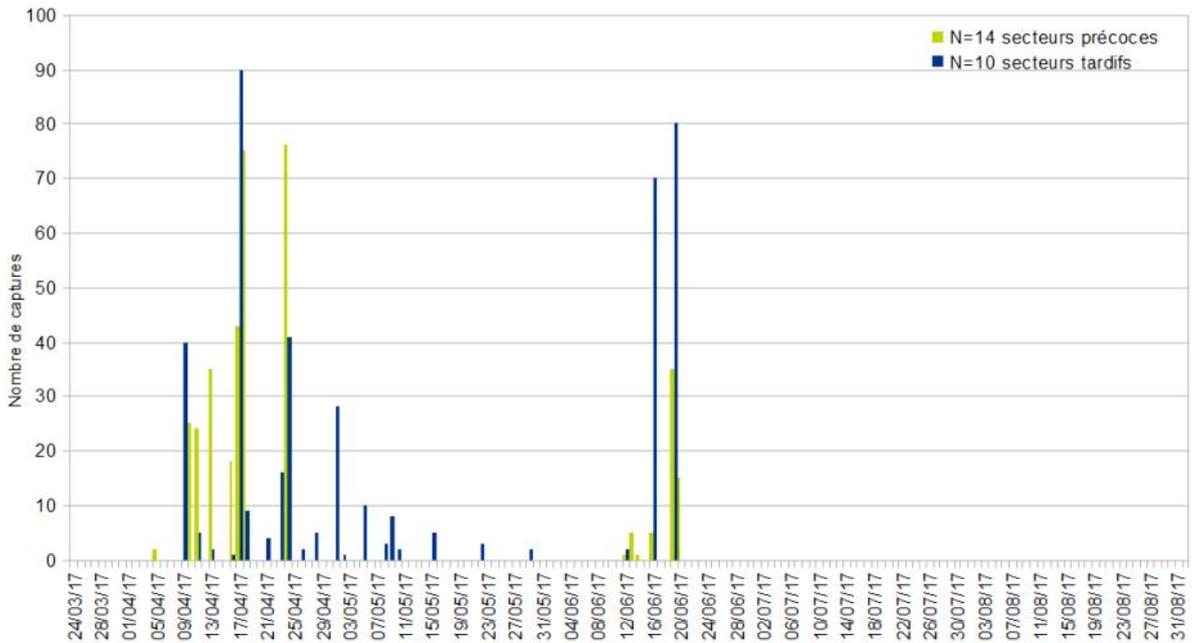
Attention à l'application par forte chaleur, les pyréthrénoïdes y sont très sensibles.

**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

1ères pontes



Captures d'eudémis sur le réseaux de pièges du vignoble gaillacois

**CICADELLE VERTE**

**Analyse de risque**

**Observations au vignoble :**

Observation des 1ères larves de la génération estivale. Quelques grillures sont déjà observées.

**Préconisations**

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

**Alternatives**

Applications d'argiles.

**A retenir**

1ères larves

**FLAVESCENCE DOREE**

**Analyse de risque**

**Observations au vignoble :**

Quelques larves sont observées au vignoble. Nous observons des larves de stade L3, L4 voire L5. Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble. Les dates de traitement T1 : 8 juin au 21 juin. Les dates de traitement T2 : 22 juin au 5 juillet.

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_modalites\\_lutte\\_flavescence\\_2\\_cle8243bf.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf)

**Préconisations**

- \* Jokari, Flanker, acrinathrine, 0,2L/ha
- \* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, (2 applications) ZNT 50m
- \* Karaté Xflow, lambda-cyhalothrine, 0,125kg/ha, (2 applications), ZNT 50m
- \* Luzindo, thiamétoxam/chloroantraniliprole, 0,2L/ha (1 application)
- \* Actara, Reason thiamétoxam 0,15L/ha (1 application)
- \* Klartan, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (3 applications)

**A retenir**

T1 du 8 juin au 21 juin  
T2 du 22 juin au 5 juillet

## VUS CETTE SEMAINE

**Maladies du bois** : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

**Erinose** : recrudescence sur jeunes feuilles.

La chlorose ferrique ainsi que des débuts de carence en potasse sont observés sur différentes parcelles.

**Echaudage** : observation sur Gamay

**Brûlure de traitement** : liée à des applications de soufre.

**Acariose bronzée** sur un plantier de Muscadelle.

**Phylloxéra** : galles présentes sur quelques parcelles.

## REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

**Un point à retenir** : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

*Prochain bulletin, le 27 juin*

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

